

ABONNEMENT

Un an	18 fr.
Six mois	9
Trois mois	4 50
Poste	
Un an	23 fr.
Six mois	11
Trois mois	5 50

ON S'ABONNE
 A SAUMUR
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur la poste
 et chez tous les Libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Rédacteur en Chef : M. Jean DASSY

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir, Saumur

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers —	75

RESERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas. Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

ON S'ABONNE

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

Voir les Dernières Nouvelles à la fin de la 3^e page.

SAUMUR, 2 JANVIER

Du toupet, encore du toupet ET TOUJOURS DU TOUPET

C'est aujourd'hui le mot d'ordre de tous les banquistes plus ou moins compromis dans cette indéchiffrable affaire du Panama.

C'est d'abord le compère Floquet et son digne associé Rouvier qui viennent nous dire avec leur cynisme habituel : « Parfaitement, nous avons pris dans la caisse du Panama l'argent nécessaire à nos élections, sans quoi nous ne serions pas là, ni vous non plus. »

Une simple réflexion, ô financier habile : Croyez-vous que votre départ eût été arrosé de larmes autant que vos amis ont été arrosés d'argent ?

Croyez-vous que les pauvres gens, que vous avez endormis dans une confiance que vous saviez trompeuse, aient appris avec plaisir que leurs économies avaient passé dans l'élection de M. Jacques, qui ne fut même pas élu ?

Et l'autre, le détenu de Mazas, Charles de Lesseps, il lui fallait au si ses fonds secrets. Telle est sa réponse lorsque le juge d'instruction lui demanda compte de l'emploi de certaines sommes et notamment de celles qui auraient été attribuées à la politique gouvernementale.

Désormais nous pourrions assister au dialogue suivant entre le président et le prévenu :

— Un tel, on vous a pris en train de soustraire dans son gousset la montre du plaignant.

— Pardon, mon président, c'était pour offrir à un adversaire du candidat officiel, j'os-

pérais le convaincre à l'aide de cet argument « sonnant ».

Et si l'on acquitte M. de Lesseps, je me demande comment on pourra condamner celui-là.

Tout le monde se rappelle la tournée de barnum que fit la famille de Lesseps pour relever l'émission ratée des obligations à lots. Il me semble encore voir le Grand Français, après une conférence de son fils faite au théâtre d'une grande ville de l'Ouest, s'avancer sur le devant de la scène et sommer les contradicteurs de se montrer. Nous sommes prêts à répondre, ajoutait-il.

Il n'est pas difficile de répondre quand on a le sens moral aussi large. Robert Macaire et Bertrand, aussi eux, avaient réponse à tout. Cette malle n'est à personne, elle doit être à nous, disaient-ils. L'argent du canal est à nous, disaient les administrateurs.

On ne s'explique vraiment pas les tergiversations du gouvernement en présence de faits aussi simples, aussi facilement établis : la loi qualifie abus de confiance l'emploi de toute somme à une destination autre que celle qui lui avait été donnée par le mandataire.

Les souscripteurs de Panama ont bien donné leur argent pour payer les travaux faits ou à faire dans l'Isthme et non pour payer des frais d'élections agréables au gouvernement. Ceux qui ont donné des fonds, pris sur la Société, dans un but quelconque autre que la réussite du canal, se sont donc rendus coupable d'abus de confiance, et ceux qui ont touché ces fonds sont leurs complices ; c'est clair, c'est net, et qu'on ne nous parle plus d'étouffer l'affaire. M. Bourgeois aura beau envelopper les Rouvier, Floquet et autres dans un manteau d'hermine, l'opinion publique saura bien le leur arracher.

JEAN DASSY.

INFORMATIONS

CONSEIL DES MINISTRES

Les ministres se sont réunis samedi matin à l'Élysée sous la présidence de M. Carnot.

La séance, qui a été très courte, a été exclusivement consacrée à l'expédition des affaires courantes.

M. CORNELIUS HERZ

Certains journaux anglais ont dit que M. Cornélius Herz était passé à Vienne, se rendant en Italie. Cette nouvelle est inexacte.

Il est question de créer, pour la magistrature coloniale, une commission remplissant le même rôle, au point de vue disciplinaire, que le conseil supérieur de la Cour de cassation vis-à-vis de la magistrature métropolitaine.

On sait que la magistrature coloniale n'est pas inamovible. Tout en laissant subsister cette règle, la création de la commission aurait pour objet d'entourer de garanties sérieuses les mesures disciplinaires pouvant frapper les magistrats.

Le prince et la princesse de Monaco ont rendu visite avant-hier au Président de la République et à M^{me} Carnot.

LE CLERGÉ ALSACIEN

Le Vatican reçoit des plaintes du clergé alsacien contre le nouvel évêque, M^r Fritzen, qui s'efforce, paraît-il, de bannir complètement la langue française des séminaires et des écoles catholiques. M^r Fritzen a interdit l'admission dans les séminaires alsaciens de tout élève ayant fait ses études en France. M^r Fritzen pousse son aversion pour tout ce qui est fran-

çais jusqu'à exiger que dans les séminaires la prononciation même du latin soit allemande.

Il ne serait pas impossible que le gouvernement proposât M^r Leullieux, archevêque de Chambéry, pour les promotions cardinalices qui seront faites au Consistoire du mois de mars. Nous savons, en tous cas, que cette proposition serait extrêmement agréable au Saint-Père, et puisqu'on a récemment célébré le centenaire de l'annexion de la Savoie à la France, le moment serait bien choisi pour donner à cette province son premier cardinal.

LE MÉRITE AGRICOLE

Après avoir pompeusement et hautement déclaré qu'il n'y aurait point de nominations ou de promotions du Mérite agricole, le Journal Officiel publie cependant une liste de décorés qui ne contient pas moins de neuf colonnes d'impression.

ÉTRANGER

SUISSE

Le gouvernement suisse a pris une décision aux termes de laquelle les voyageurs de commerce français auront à payer, à partir du 1^{er} janvier, pour prendre des commandes en Suisse, les taxes prévues à l'article 3 de la loi fédérale du 24 juin 1892.

Ces taxes varient, suivant le cas, de 2 à 300 francs par semestre et de 3 à 500 francs par an. Une carte de légitimation est délivrée contre le paiement de ces taxes.

Les voyageurs de commerce qui ne seraient pas porteurs de cette carte s'exposeraient à une amende qui pourrait aller jusqu'à 1,000 francs.

Zurich, 31 décembre. — Une ligue populaire contre l'importation des marchandises françaises s'est constituée hier.

Feuilleton de l'Écho Saumurois

MARTHE

Par JEANNE SANDOL

Revenant d'une excursion dans la Haute-Savoie, M. de Flavigny se disposait à gagner l'Italie en traversant le Mont-Cenis, lorsqu'un violent orage le força de s'arrêter. Le pauvre petit village où il dut se réfugier à la hâte ne possédait pas d'auberge, il eut recours à l'hospitalité de braves gens du pays. Pendant que la pluie ruisselait, que l'ouragan faisait rage, le marquis s'était assis près de lâtre où flambaient en pétillant les branches de sapin.

En face de lui, à côté de la cheminée, s'enfonçait dans un alcôve un grand lit garni de tentures de serge bleue. Le jour, assombri par les nuages chargés d'eau, pénétrait à peine à travers les châssis plombés du chalet. Seule, la flamme capricieuse du bois résineux jetait ses lueurs intermittentes dans la pièce. À l'aide de ces éclairs de la flamme, le marquis de Flavigny crut voir le rideau abaissé à la tête du lit s'agiter et s'entr'ouvrir. Puis, sous les plis relevés, il vit briller deux yeux qui le fixaient.

Ces yeux, éclairés par la lumière variable du foyer, paraissaient et disparaissaient sans cesse. Intrigué, le marquis fit quelques pas dans la chambre et se rapprocha de l'alcôve. A ce moment, un jet de flamme, projetant sa rouge clarté sur le lit, lui laissa voir un bel enfant qui, ses grands yeux ouverts, lui tendait les mains.

— Ah ! voilà Marthe éveillée, dit la maîtresse du logis en se dirigeant du côté de l'enfant.

Elle voulait la prendre, mais la fillette résista. Les yeux toujours tournés vers l'étranger, elle se souleva et, par un mouvement plein de grâce câline, de ses deux petits bras, elle enveloppa le cou du marquis penché sur elle.

— Eh bien ! Marthe, que fais-tu donc ? dit la bonne Savoyarde, qui se confondait en excuses auprès de son hôte.

— Laissez-la, ne la grondez pas, dit M. de Flavigny en emportant l'enfant près du feu.

La paysanne s'empressa d'allumer une jampe suspendue au manteau de la cheminée. Et souriant à Marthe :

— Elle a dormi bien tard, aujourd'hui. C'est l'orage qui l'avait tout étourdie, la chère mi-

gnonne ; mais la voilà bien vaillante à cette heure. N'est-ce pas, Marthe, tu vas tenir sur tes petits pieds, et ne pas fatiguer monsieur, disait-elle à l'enfant en essayant de la faire glisser à terre.

Marthe écoutait, ses grands yeux ouverts, et de plus belle se blottissait sur la poitrine de M. de Flavigny.

— C'est bien extraordinaire, reprit la pauvre femme, troublée de plus en plus par l'attitude de Marthe. Cette petite, toujours si sauvage avec le monde, et qui se jette ainsi vers vous, monsieur.

— Est-ce là votre seul enfant ? demanda M. de Flavigny, frappé par le contraste qu'offrait la beauté fine et délicate de la petite fille avec les traits épais de la robuste paysanne.

— Pardon, monsieur, j'ai trois garçons ; ils vont rentrer ce soir avec leur père. Cette pauvre mignonne n'est pas ma fille ; mais c'est tout comme. Nous l'aimons autant que si elle était la nôtre.

La brave femme apprit alors à M. de Flavigny que, deux ans auparavant, une jeune étrangère avec son enfant était venue se fixer dans le village. Les médecins lui avaient ordonné l'air des montagnes. Sa pâleur et sa

souffrance intéressaient tous ceux qui la voyaient. Ce fut chez nous qu'elle vint demeurer, dit la bonne paysanne. Notre chalet est assez spacieux. Une chambre, celle où vous allez passer la nuit, était inoccupée. La jeune dame l'habita pendant la durée de la belle saison.

Quand vint l'automne, nous la vîmes chaque jour s'affaiblir. Un matin, elle reçut une lettre dont le contenu éclaira son pâle visage d'une si douce joie, qu'elle eut l'air, un instant, de se rattacher à la vie. Son mari, le père de Marthe, parti depuis deux ans pour aller chercher fortune en Amérique, annonçait son retour. Il venait prendre sa femme et sa fille afin de leur faire partager le bien-être de sa nouvelle existence.

La pauvre femme s'éteignit avec cette chère espérance. Elle mourut paisible, confiante dans l'heureux sort de son enfant. L'avenir de sa fille était assuré, son père viendrait bientôt la réclamer.

Depuis lors, les jours et les mois se sont écoulés et le père n'a point paru. M. le maire de la commune, ainsi que le curé de notre village, ont fait bien des démarches pour découvrir la famille de cette jeune femme. Après

La plupart des grandes maisons d'importation en font partie.

La ligue sera étendue à toute la Suisse.

ALLEMAGNE

Gelsenkirchen. — Une bombe de dynamite a fait explosion ce matin devant la caserne de la gendarmerie. Portes et fenêtres ont volé en éclats, mais personne n'a été blessé. L'auteur de cet attentat est inconnu ; on croit que c'est quelque ouvrier mineur en grève.

Sarrelouis. — Il y a grève dans le district minier de la Sarre.

Les esprits sont très surexcités. Il y a déjà eu des désordres.

Beaucoup de mineurs sont munis de revolvers. La gendarmerie a été requise.

Sarrebruck. — Il y a aujourd'hui plus de quinze mille mineurs en grève. Ce nombre représente plus de la moitié des ouvriers des mines.

Les grévistes ont attaqué les ouvriers qui descendaient au puits Maybach et se sont livrés sur eux à des voies de fait d'un caractère grave.

REVUE FINANCIÈRE HEBDOMADAIRE

Paris, le 1^{er} janvier 1893.

L'affaire de Panama ayant pris un caractère politique, notre rente 3 0/0 devait en être particulièrement affectée, car elle est le fonds politique par excellence.

Le 3 0/0 a reculé à 95,80, et le 4 1/2, soutenu par les arbitrages qui se font en sa faveur, conserve le cours rond de 105.

La Rente Italienne, dont le coupon de 2,17 sera détaché le 6 janvier, a résisté à 92,55 aux impressions pessimistes de notre marché.

Les Méridionaux sont bien tenus à 635, leur revenu est de 36 livres, soit plus de 5 0/0.

L'Extérieure très offerte a perdu le cours de 63 fr.

L'action de la Banque de France cote 3,825 francs.

Le Crédit Foncier se traite aux environs de 1,000 fr. Dans sa lettre circulaire du 27 décembre courant, M. Cristophe annonce à ses actionnaires la décision prise par le conseil d'administration de poursuivre correctionnellement l'auteur de la circulaire répandue à profusion, contenant des allégations mensongères et calomnieuses de nature à discréditer l'institution. Il ressort, en effet, de l'examen des bilans mensuels que les prêts nouveaux compensent bien au-delà les remboursements anticipés : de 4882 à octobre 1892, les prêts se chiffrent par 2,480 millions contre 920 millions de remboursements anticipés — soit un excédent de prêts de 1,550 millions.

La Banque de Paris, bien que l'année qui finit ait été très pauvre en affaires nouvelles, est cependant dans une situation plus favorable qu'à la fin de 1891, par suite de la plus-value acquise aux valeurs de son portefeuille ; elle reste à 650.

La Société Générale grâce au bon classement de son titre, ne saurait descendre beaucoup au-dessous de 470 fr.

Le Crédit Lyonnais se maintient aux environs de 750 fr. Son bilan au 30 novembre oppose en contre partie aux 924 millions de

comptes-courants créditeurs, un actif de plus d'un milliard de valeurs dont une bonne moitié immédiatement réalisable.

L'obligation Beyrouth-Damas-Hauran est très bien tenue à 492 fr.

L'action de la Société des Immeubles de France se traite de 490 à 511 fr.

L'obligation privilégiée de la Galicia est l'objet de transaction très suivies, la transformation financière de la société l'ayant assimilée à une véritable obligation.

L'obligation 5 0/0 de la Compagnie Nationale d'électricité reste bien tenue à 236,50.

Les obligations du chemin de fer Rock-Iland-Péoria-Saint-Louis sont de plus en plus en faveur, à 500. Ces titres bénéficient de la dépréciation qui se produit en ce moment sur les titres similaires.

Les Chemins Economiques valent 410.

Ch. HEYMAN et C^o,
10, rue du Quatre-Septembre, Paris.

Chronique Locale

ET DE L'OUEST

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

Observations de M. DAVY

Opticien, place de la Bilange, 25
SAUMUR.

Heures.	Baromètre.	Thermomètre.
Hier soir, à 5 h.		— 3°
Ce matin, à 8 h.		— 7°
Midi,	757 m/m	— 3°
Haussé	» m/m	
Baisse	4 m/m	
Température minima de la nuit		— 12°

Température

La journée du jour de l'an a été belle, mais glaciale; le froid a encore augmenté cette nuit. Nous ne sommes malheureusement pas au bout de nos peines et l'on nous annonce pour ce mois du froid entre douze et quinze degrés.

Le vent tourne vers l'ouest et le ciel se couvre de nuages.

Les dernières observations météorologiques présagent quelques pluies avec température toujours très basse.

Le prix du pain

A partir d'hier 1^{er} janvier, le pain de 3 kilog. est vendu à Saumur 0,90, en diminution de 0,05.

Le nouveau capitaine de gendarmerie de Saumur

M. Thiébault, capitaine de gendarmerie à Issoure (Puy-de-Dôme), est nommé en la même qualité à Saumur, en remplacement de M. Dutreux-Dupont, promu chef d'escadron.

École d'Application de Cavalerie de Saumur

M. Chevalier, médecin aide-major de 1^{re} classe au 142^e régiment d'infanterie, est désigné pour l'École d'application de cavalerie de Saumur.

M. Levillain, capitaine au 3^e régiment de chasseurs d'Afrique, est affecté à l'École d'application de cavalerie pour y occuper l'emploi d'instructeur en chef d'exercices militaires.

M. Mahot, capitaine instructeur d'équitation à l'École d'application de cavalerie, est affecté au 21^e régiment de dragons pour y occuper l'emploi de major.

M. Arnoux de Maison-Rouge, capitaine commandant au 3^e régiment de hussards, est désigné pour occuper un emploi d'instructeur d'équitation à l'École d'application de cavalerie.

Sont nommés au grade de sous-lieutenant les trente sous-officiers élèves officiers de l'École d'application de cavalerie dont les noms suivent :

MM. Massieu, du 16^e dragons, est affecté au 8^e dragons. — Vidé, du 6^e cuirassiers, au 5^e cuirassiers. — Léandri, du 16^e dragons, au 5^e chasseurs d'Afrique. — Berille, du 6^e dragons, au 19^e dragons. — Danglade, du 9^e dragons, au 10^e dragons. — Lapière, du 6^e dragons, au 28^e dragons. — Pied, du 24^e dragons, au 11^e cuirassiers. — D'Arnaud de Vitrolles, du 41^e dragons, au 11^e chasseurs. — Savelli, du 26^e dragons, au 40^e cuirassiers. — Cabarrot, du 6^e hussards, au 25^e dragons. — Sipière, du 3^e chasseurs d'Afrique, au 25^e dragons. — Martin de Marolles, du 20^e dragons, au 45^e dragons. — Marguerite, du 4^e chasseurs d'Afrique, au 27^e dragons. — Lanne, du 17^e dragons, au 22^e dragons. — Pomet, du 9^e dragons, au 4^e cuirassiers. — De Vassoigne, du 12^e chasseurs, au 12^e chasseurs.

MM. Germain, du 22^e dragons, est affecté au 4^e cuirassiers. — Picard, du 3^e chasseurs, au 10^e hussards. — De Lanneau, du 21^e dragons, au 27^e dragons. — Du Breil de Pontbriand-Marzau, du 12^e hussards, au 3^e chasseurs d'Afrique. — De Navailles Labattut, du 7^e chasseurs, au 9^e dragons. — Léon-Dufour, du 6^e hussards, au 13^e chasseurs. — Coiseur, du 12^e dragons, au 7^e dragons. — Du Campe de Rosamel, du 19^e chasseurs, au 18^e chasseurs. — De Roquefeuil, du 3^e chasseurs, au 11^e chasseurs. — Sandrin, du 3^e chasseurs d'Afrique, au 15^e chasseurs. — Lasvigne, du 19^e dragons, au 4^e dragons. — Spiéser, du 2^e cuirassiers, au 4^e cuirassiers. — Burgeat, du 1^{er} chasseurs d'Afrique, au 41^e chasseurs. — De Cholet, du 3^e chasseurs d'Afrique, au 7^e cuirassiers.

LA POPULATION DE LA FRANCE

Le Journal officiel du 30 décembre publie le mouvement de la population de la France pendant l'année 1891.

Voici les détails qui concernent notre département :

Maine-et-Loire ; population, 518,389 habitants ; mariages, 3,588 ; divorces, 49 ; eu-

fants légitimes, 9,034 ; enfants naturels, 524 ; total des naissances : 9,575. — Morts-nés, 757. Décès, 43,038. Excédent des décès, 3,463.

Un seul département, celui de la Gironde, présente un excédent de décès plus considérable que le Maine-et-Loire.

Au point de vue du nombre des naissances, notre département occupe le 28^e rang.

Les cartes postales

A la suite d'un assez grand nombre de réclamations et d'abus, l'administration des postes refusera d'admettre dorénavant dans les relations internationales les cartes postales fabriquées par l'industrie privée, si elles sont revêtues au recto d'indications autres que leur propre titre en gros caractères, et la mention : « Côte réservée à l'adresse », en caractères ordinaires.

Le nom et l'adresse du destinataire pourront être fournis au moyen d'une étiquette imprimée, collée au recto, mais ne dépassant pas cinq centimètres sur deux.

Enfin, il sera interdit aux expéditeurs de faire figurer leurs noms et adresses, — comme cela s'est pratiqué, — sur une étiquette gommée attachée à la carte postale, et les vignettes et réclames ne devront plus être imprimées qu'au verso.

Les adresses des réservistes

Le service du recrutement a terminé l'affectation des réservistes entre le régiment actif et le régiment de réserve.

Ce travail considérable, nécessitant l'immatriculation nouvelle de plusieurs centaines de mille hommes, a permis de constater que de très nombreux réservistes se déplacent sans laisser d'adresse.

Il est question, au ministère de la guerre, de réviser la réglementation concernant les punitions applicables aux réservistes et aux territoriaux qui ne font pas connaître à l'autorité militaire leur changement de domicile ou de résidence.

UNE DÉCORATION MÉRITÉE

M. le lieutenant Félix Banas, fils du chef de gare de Segré, vient d'être décoré de la croix de la Légion d'honneur pour l'habileté et la bravoure dont il a fait preuve en des circonstances périlleuses au Dahoméy.

DÉPÔT DE REMONTE D'ANGERS

Pour donner satisfaction à la demande de plusieurs éleveurs des environs d'Angers, le chef d'escadrons commandant le Dépôt informe le public qu'une séance supplémentaire d'achats aura lieu au Dépôt le lundi 2 janvier, à huit heures du matin.

Agresion nocturne

Dans la nuit de vendredi à samedi, vers minuit, une agresion nocturne a été commise

sa mort, on chercha, parmi les objets qui lui avaient appartenu, si dans quelque papier ne se rencontrerait pas une indication ; mais on ne trouva que la seule et dernière lettre de son mari.

Cette lettre, adressée à M^{me} Lucie Dalton, ne donnait aucun renseignement sur le père de Marthe. Il arrivait, disait-il, et s'abstenait de tout détail.

On suppose que le mari de cette pauvre femme a dû périr dans un naufrage, ou que la maladie et la mort l'auront frappé au moment de quitter l'Amérique.

Après que toutes les recherches furent restées sans résultats, M. le maire me proposa de placer l'enfant dans un hospice d'orphelins ; mais déjà la chère mignonne avait su prendre notre cœur à tous, et pour rien au monde nous n'aurions voulu l'abandonner.

Voyez-vous, monsieur, ajouta la digne femme, tant qu'il y aura un morceau de pain chez nous, la chère petite en aura sa part.

Quelles furent, après ce récit, les pensées qui, pendant sa nuit sans sommeil, hantèrent le cerveau de M. de Flavigny ?

Nul ne le sut ; mais le lendemain matin, avant son départ, il eut un long entretien avec

celle qui s'était faite si simplement la mère de la petite abandonnée. Le marquis se rendit ensuite au presbytère, où il eut également une longue conversation avec le curé. Puis, un mois plus tard, après que certaines formalités eurent été remplies, M. de Flavigny, pour qui l'honorabilité de son nom avait aplani tous les obstacles, entra en possession de son nouveau titre de père. Marthe devint sa fille.

Une gouvernante anglaise, miss Mnsgrave, que vous voyez encore auprès de la jeune fille, fut chargée d'élever l'enfant. Cette tâche, elle l'a remplie avec une intelligence et un cœur de mère.

Le marquis vieillissait. Blasé sur ce qu'il est convenu de nommer les plaisirs de la vie, il éprouvait le besoin du repos ; mais, pour un célibataire, le repos entraîne souvent la solitude à sa suite et le marquis la redoutait. La présence de cette enfant mettrait un intérêt dans son existence, elle comblerait le vide que l'absence d'une famille avait creusé autour de lui et dont il mesurait la triste profondeur. M^{lle} Marthe a fait plus que combler ce vide, elle a rempli de bonheur les jours de celui qu'elle vénère et qu'elle aime à l'égal du meilleur des pères.

Je n'ai pas besoin de vous dire que les relations les plus touchantes ont continué d'exister entre M^{lle} Marthe et l'excellente femme qui, la première, recueillit l'abandonnée.

Aujourd'hui, le souhait le plus ardent de M. de Flavigny, assurer par un mariage l'avenir de sa fille adoptive, lui donner un protecteur qui le remplacera, lorsque l'heure inévitable de la séparation aura sonné, est à la veille de se réaliser. Le mariage de M^{lle} Marthe avec M. de Flers comble les vœux du père, et rend, je crois, la jeune fille très heureuse.

III

Marthe avait l'air de défier la vie. Une confiance superbe se lisait dans tout son être. Quel mal pourrait l'atteindre ? N'avait-elle pas tous les biens enviables de ce monde ? L'amour de deux nobles cœurs, la beauté, la jeunesse, et, par surcroît, les dons brillants de la fortune ?

Elle ignorait, hélas ! que les hauts sommets attirent la foudre...

Six mois après, dans ce salon où se pressait la foule de ses admirateurs, où le bonheur s'urrait à sa jeune vie, où, confiante et fière, elle comptait absolument sur les promesses de la destinée, dans ce même salon, dépouillé

maintenant des ornements de fête qui le rendaient si gai et si brillant le jour de Noël, Marthe est seule, désolée.

Vêtue d'une robe noire, dont les longs plis rigides se collent sur sa personne fine et svelte, elle est étendue sur un large fauteuil où elle se perd. Les yeux se fixent dans le vide, elle revoit par la pensée les événements douloureux qui, en lui brisant le cœur, ont bouleversé son existence. Elle entend cette voix mourante qui retrouvait des forces pour la bénir. Elle sent toujours sur sa tête la pression de cette main si chère :

— Vous la rendrez heureuse, avait encore articulé cette voix défaillante, s'adressant au jeune fiancé auquel il la confiait.

Ce dernier souvenir met un amer sourire sur les lèvres décolorées de Marthe. Un éclair de fier dédain jaillit de ses prunelles d'acier et glisse à travers ses longs cils. Puis, peu à peu, sa taille repliée se redresse, elle paraît grandir ; son front se relève, et l'expression hautaine de son fier visage reparait.

La porte vient de s'ouvrir doucement ; Marthe, tout à coup, se sent enveloppée par deux bras qui la pressent tendrement.

(A suivre.)

à Angers sur M. Joseph Brunclair, allumeur de gaz, faisant sa tournée du soir.

Il fut accosté par un individu qui, sans aucune provocation, le renversa à terre et, après l'avoir bourré de coups de pieds et de coups de poings, le laissa évanoui sans connaissance. Avant de le quitter, il avait pris soin de lui voler sa montre.

Plusieurs heures après, ses camarades, ne le voyant pas revenir, partirent à sa recherche et le trouvèrent sans connaissance.

M. Brunclair a pu fournir à la police le signalement de son agresseur. Samedi soir, un individu arrêté par la police de sûreté a été confronté avec Brunclair; nous ignorons si ce dernier l'a reconnu.

SARTHE

On se rappelle que le Bureau de bienfaisance de la Ferté-Bernard (Sarthe), d'accord avec le Conseil municipal de cette ville, avait décidé de supprimer les secours à toutes les familles dont les enfants fréquentaient les écoles libres.

M. d'Aillières, député, a vertement relevé cette infamie à l'une des dernières séances de la Chambre, et le ministre Loubet — l'un des rares qui n'aient pas voté dans le Panama — s'est rangé à son avis.

Nous apprenons que Bureau de bienfaisance et Conseil municipal, pris de peur, viennent de céder. Ils ont purement et simplement réintégré toutes les familles rayées.

C'était justice, et nous espérons que l'exemple sera suivi partout.

LOIR-ET-CHER

La semaine dernière, nous racontions l'avenir de Loir-et-Cher, les Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul ont dû quitter l'hôpital de Saint-Aignan, qu'elles desservaient depuis deux siècles.

Respectées et maintenues même pendant la période révolutionnaire par les amis de Robespierre, elles ont été chassées par nos sectaires d'aujourd'hui.

Vers 9 heures du matin, de nombreux amis se présentaient autour des extérieures dans la grande cour de l'Hôtel-Dieu. Quelques instants auparavant, le curé de Saint-Aignan, d'une voix brisée par l'émotion, leur avait donné la bénédiction du départ.

A l'heure dite, le cortège franchit la grande porte. En tête marche la sœur Marie, qui habitait l'hôpital depuis soixante ans.

Elle ne l'avait quitté momentanément, que pour aller soigner les blessés devant Sébastopol.

A quatre-vingts ans, elle se voit chassée, par une administration malfaisante, de l'asile où elle avait espéré mourir.

Si nombreuse était la foule au moment du

départ, plus nombreuse encore on la retrouve à la gare.

Ce que furent les adieux entre les sœurs et cette population liées depuis si longtemps par un continuel échange de services de dévouement et de respect, on le devine. « Nous pardonnons », disaient les saintes filles.

Les sœurs pardonnent.

Mais ceux qui ne pardonnent pas ce sont les malades, sacrifiés à la haine de ces sectaires et de ces francs-maçons.

État civil de la ville de Saumur

NAISSANCES

Le 31 décembre. — Marguerite-Yvonne-Emilia Mercier, rue de la Visitation.

Le 1^{er} janvier. — Auguste-Jean Guillemot, à l'Hospice.

Le 2. — Céline-Marie-Zélie Pasquereau, rue Saint-Jean.

PUBLICATIONS DE MARIAGE

Anatole Gareau, négociant, et Marie-Gabrielle Aillery, sans profession, tous deux à Saumur.

Auguste-Gabriel Dernet, comptable, et Rosalie Manpuy (veuve), couturière, tous deux à Saumur.

François Landais, domestique, du Louroux-Béconnais, et Léontine Mérant, domestique, à Saumur.

Albert-Hector Dupont (veuf), bibliothécaire-archiviste de l'École de cavalerie, et Berthe-Henriette-Victorine Blin, sans profession, tous deux à Saumur.

DÉCÈS

Le 31 décembre. — Joseph Sevain, sans profession, 80 ans, veuf de Marie-Barbe Goiszez, quai de Limoges.

On demande des Vendeurs pour l'Echo Saumurois.

Un Phasianidès vénéré vient de s'échapper des volières de M. Bizeray, au Jagueneau.

Prière à la personne qui l'aurait trouvé de lui en donner connaissance.

REQUÊTES EN JUSTICE

L'AFFAIRE PANCHOUKE

M^{me} Panchouke, qui le 15 août avait blessé de trois coups de revolver Marie Nugeron, son ancienne servante, a été acquittée, après une émouvante plaidoirie de M^e Décori. Marie Nugeron, qui s'était portée partie civile, a obtenu 500 francs de dommages-intérêts devant le C. ur d'assises de la Seine.

MONNAIE DE CINQS CENT FRANCS

Le tribunal civil de la Seine vient de rendre un jugement qui intéresse assez vivement les habitués de café.

La question à résoudre était celle-ci : Vous payez une ou deux consommations se montant à 30 centimes ou un franc avec un billet de 500 fr.; le garçon se sauve, emportant votre billet, et on ne le retrouve pas. Le patron est-il tenu de vous rembourser votre billet ?

Le consommateur arguait que les patrons sont responsables de leurs employés.

Le cafetier répondait qu'on ne paye pas 80 centimes avec 500 francs, et que, si le client voulait de la monnaie, il devait en demander lui-même à la caisse.

Le tribunal a donné raison au consommateur, se basant sur l'usage constant de Paris où c'est l'affaire du garçon de recevoir l'argent du client, de changer la monnaie et de la lui rapporter.

L'autre jour est morte, à Le Lignan (Gard), une centenaire, Marguerite Sigonnet, veuve Crouzat. Elle était née le 8 mai 1792. Elle a conservé toutes ses facultés jusqu'au dernier moment.

— M^{me} veuve André Leroux, née M^{me} Séant, habitant à Gorgue (Nord), a célébré le 26 décembre son centenaire.

Dernières Nouvelles

Dépêche Télégraphique

SERVICE SPÉCIAL DU JOURNAL

Paris, 2 janvier, 10 h. matin.

Election législative de Saint-Dié (scrutin de ballottage) : M. Blanc, républicain, 6,887 voix, élu; Raynaud, républicain, 6,366 voix.

Paris, 2 janvier, 2 h. soir.

Les journaux anglais dans leur revue de l'année expriment des opinions très différentes sur la situation en Europe. Quelques-uns se montrent pessimistes; le *Morning Post*, cependant, dit que les difficultés intérieures qui agitent la France et aussi l'Allemagne et l'Autriche, de même que les difficultés financières de l'Italie et la famine en Russie, sont favorables au maintien de la paix.

HAVAS.

Rennes, le 2 janvier.

L'opinion du cardinal Place, archevêque de Rennes, inspire de grandes inquiétudes.

Rome, 1^{er} janvier.

Le Roi aurait l'intention d'intervenir personnellement pour faire cesser la polémique à laquelle se sont livrés M. Crispi et M. di Rudini au sujet du renouvellement de la triple alliance, polémique qui a déjà donné lieu à quelques observations de Berlin et de Vienne. Le Roi ne veut pas qu'on discute aujourd'hui si on a bien fait ou mal fait de renouveler le traité quatorze mois avant l'échéance, au point de vue des rapports commerciaux entre les trois puissances contractantes. Il trouve que

d'un de ces sourires imperceptibles qui trahissent chez les femmes l'existence d'une pensée qu'elles ne voudraient pour rien au monde laisser deviner.

— Au fait, pourquoi supposons-nous que ce n'est pas son oncle ? dit-elle, comme si elle était au regret d'avoir cru autre chose.

— Parce que si c'était son oncle, il n'y aurait pas eu nécessité de dire qu'elle allait au Havre, tandis qu'elle restait à Paris; parce que cet oncle se montrerait, ou du moins ne se cacherait pas; parce qu'enfin un parent d'un âge respectable n'enverrait pas une jeune fille chercher de mauvais livres; il la respecterait en l'aimant.

— Ces raisonnements sont accablants, dit la duchesse, et tous les amis de mademoiselle d'Estouville sont bien malheureux.

— Je me suis présentée chez Granval plusieurs fois sans pouvoir le rencontrer. Il aimait cette jeune fille, quoiqu'il dût épouser mademoiselle Loubert, et comme il a un noble cœur, je suis sûr que tout cela le fait cruellement souffrir.

(A suivre.)

cette espèce de march à la main que M. Crisp aurait voulu mettre à l'Allemagne et à l'Autriche n'aurait pas été convenable.

Le traité devait être renouvelé parce que tel était le désir du Roi.

Du reste, M. Crisp, lorsqu'il tomba du pouvoir, avait déjà entamé des négociations pour le renouvellement.

Le R. P. Charles Daniel, de la Compagnie de Jésus, est mort le 31 décembre, anniversaire de sa naissance. Né le 31 décembre 1818 à Beauvais, docteur en droit de la Faculté de Paris, il embrassa la vie religieuse en 1841. C'était un écrivain remarquable.

GUÉRISON DES HERNIES

Pour guérir les Hernies, il n'y a qu'une seule méthode vraie, méthode que M. J. GLASER, spécialiste-hernaire, 19, allée de Villemonble, au Raincy-Paris, vous fera connaître en le consultant.

M. GLASER est très connu pour les guérisons qu'il a obtenues; lui seul peut vous rendre un service signalé. Il est à consulter à Saumur, le 7 janvier, Hôtel de Londres; à Angers, le 8, Hôtel du Cheval-Blanc.

HYGIÈNE DES YEUX

Si, par suite d'un excès de travail, vos yeux sont fatigués, lavez-les, soir et matin, avec de l'eau fraîche dans laquelle vous aurez laissé tomber deux ou trois gouttes d'ammoniaque; évitez les longues veilles et, surtout, ne lisez ni en voiture ni en chemin de fer.

Bizzeries de la langue française : Quand le feu prend, il brûle... Quand la Seine prend, il gèle.

Quand on coupe le pain, il diminue... Quand on coupe le vin, il augmente.

Sur le boulevard. Deux femmes fortement marquées de petite vérole se rencontrent et s'embrassent tendrement.

Gavroche passe. Touché de cette vive effusion, il s'arrête et s'écrie :

Prenez garde, Mesdames, vous allez faire des gautres !

PAPIER WLINSI, Remède souverain pour la Guérison des Rhumes, Irritations de Poitrine, Mauvaise Gorge, Douleurs, Rhumatismes, etc. — 1 fr. 50 la boîte. Exiger le nom WLINSI.

L'EAU DE LÉCHELLE hémostatique est ordonnée contre les Crachements de Sang, les Hémorragies utérines et intestinales, les Pertes, la Dysenterie, etc. Paris, 378, rue Saint-Honoré.

ARTICLES DE NOËL et du Jour de l'AN
ARTICLES DE LUXE
CONFECTIONNÉES — MARRONS GLACÉS
BONBONS DE CHOCOLAT, FRUITS GLACÉS
ARTICLES DE LUXE
Toute personne acheteur d'objets de Noël et du Jour de l'An trouvera un choix considérable de haute nouveauté, à des prix exceptionnels de **Bon Marché**.

SUZANNE D'ESTOUVILLE

PAR
Le Marquis DE FOU DRAS

le XI

— Êtes-vous bien sûr de ce que vous dites là ? En vérité, malgré mes soupçons, la chose me paraît incroyable.

— Parfaitement sûr, madame la duchesse. D'abord j'avais cru reconnaître sa voix, puis, le moment d'après, j'ai vu distinctement son visage; ces deux circonstances ne me permettent pas de croire au hasard d'une ressemblance.

— Et vous assurez qu'elle demandait de mauvais livres ?

— Les romans de Crébillon fils.

— Je ne les connais pas, dit la duchesse de l'air le plus naturel du monde; mais je m'en rapporte par là-même à votre dire. Enfin, que supposez-vous ?

— Que l'oncle est une fable de mademoi-

selle d'Estouville; le voyage au Havre une invention de ses amis pour la justifier; bref, pour appeler les choses par leur nom, je dirai que c'est un enlèvement comme tous les autres, depuis et y compris celui d'Helène.

— Paris était jeune et beau, dit la duchesse en souriant, et l'homme que j'ai rencontré, et dont je vous parlais tout à l'heure, est un vieillard qui n'a, je vous le jure, rien de séduisant.

— Vous aurez vu un domestique ?

— Pas du tout; la portière l'a désigné sous le titre non équivoque de Monsieur, et, peu de moments auparavant, il avait abordé mademoiselle d'Estouville dans la rue avec une familiarité qui ne m'a pas permis de croire qu'il se regardait comme à son service.

— Alors il est moins vieux que vous ne le croyez, madame la duchesse.

— Cela se peut pour une différence insignifiante de quelques années; mais ce dont je puis répondre, c'est qu'il n'est plus dans l'âge où l'on séduit.

— Il est peut-être encore dans celui où l'on corrompt; cette seconde jeunesse est bien plus durable que la première.

Cette réflexion fit sourire madame d'Etoges

**A VENDRE
UNE MAISON**

A Saumur, rue de Fenel, 29.
S'adresser à M^e PASQUIER, notaire
à Montsoreau.

**A Affermer
BOULANGERIE**

Aux Ulmes.
S'adresser à M. DEROUET-
FOULARD.

**A VENDRE
Belle Bibliothèque**

En totalité ou par partie
S'adresser à M^{me} veuve CAZEAU,
rue d'Orléans, 87.

Atelier de Serrurerie

Ancienne Maison
JOUSSELIN ET RENAUDINEAU
J. JOREAU
Successeur
44, Rue des Capucins, Saumur

**A LOUER
APPARTEMENT**

Au 2^e étage
Composé de trois pièces, man-
sarde, décharge et grenier.
S'adresser au bureau du journal.

**A VENDRE
Foin de 1^{re} qualité et Paille**

UNE TRÈS BELLE
CARRIOLE FOURRAGÈRE
Et deux Harnais.
S'adresser à M. BEUROIS, rue
du Petit-Pré, 5, Saumur.

A LOUER

PRÉSENTEMENT
MAISON
Rue Verte, 4
Nouvellement restaurée,
avec Remise et Ecurie.
S'adresser à M. DUPAYS, cou-
reur.

Corsets sur Mesure

M^{me} V^e CHATELAIS

Saumur, 18, Grande-Rue
CORSETS DE LUXE ET D'USAGE
Corsets Orthopédiques.

ON DEMANDE, à SAUMUR,
Ouvrier Relieur.

S'adresser, 5, pl. du Marché-Noir.

Pianos, Musique, Instruments

Maison G. FISCHER, fondée à Saumur en 1846

PILLET-BERSOULLE

Successeur, Élève de Pleyel, Wolff et C^e
SAUMUR 1891, GRAND PRIX, MÉDAILLE D'OR
Fournisseur AUTORISÉ de l'École de Cavalerie

ACCORDS, RÉPARATIONS, ECHANGES ET LOCATIONS

Pianos, Harmoniums, Violons, Violoncelles neufs et d'occasion
INSTRUMENTS EN CUIVRE ET EN BOIS ET ACCESSOIRES DE MUSIQUE
de toutes sortes
La maison GARANTIT toutes les réparations dont
elle se charge.

700 Partitions et choix considérable de Morceaux à l'abonnement

A SAINTE-GENEVIÈVE

Tapisseries Artistiques

BRODERIES

M^{me} NOEL & BOUIN
SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR

Très beau choix de Travaux fantaisie
Pour Cadeaux (Fêtes et Etrences)

LAINES, CANEVAS, SOIES — VENTE ET LOCATION DE MÉTIER

EN VENTE

HISTOIRE de SAUMUR

Pendant la Révolution

Par M. O. DESMÉ de CHAVIGNY
Chez tous les Libraires.

PHARMACIE A. CLOSIER

N^o 90, rue Dacier (PLACE SAINT-PIERRE), en face la Caisse d'Épargne
SAUMUR

Droguerie Médicinale et Vétérinaire. — Entrepôt des Eaux minérales
naturelles Françaises et Étrangères. — Dépôt de toutes les Spécialités
médicales.

Grand assortiment de Bandages se prêtant à tous les mouvements du
corps et maintenant la hernie constamment réduite. — Un bandage bien
fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.

CABINET D'APPLICATION

On trouve, à la pharmacie, un grand choix d'Articles en caoutchouc
vulcanisé, en gomme noire et gomme anglaise blonde, de Bas contre
les varices, de Ceintures en tous genres, de Biberons, d'Injecteurs et
d'Irrigateurs.

PRIX MODÉRÉS

PÂTISSERIE - CONFISERIE - GLACES

Vins fins, Liqueurs, Sirops

E. HARDY

Successeur de M. TROUVE

SAUMUR - 20, Rue Saint-Jean - SAUMUR

Grand choix de Fantaisies et Nouveautés
pour NOEL et le jour de l'AN, depuis les
prix les plus minimes.

TOUS LES BONBONS
Sont de qualité supérieure

Hôtel Restaurant des TROIS ANCRÉS

A. LIGNAIS

Place de l'Hôtel-de-Ville, 11 et 12,
SAUMUR

Table d'hôte très confortable, à 2 fr. 25 et 2 fr. 50. — Excellents
vins rouges et blancs.

Salles, Salons et Cabinets particuliers.
Déjeuners et Diners à la carte et à prix fixe, depuis 4 fr. 50 et 2 fr.
Pension depuis 60 fr.

Service individuel ou en groupe à toute heure
Diners en ville sur commande. — Banquets et Noces. — Prix modérés.
N.-B. — Trêpes à la mode de Caen, le Samedi
et le Dimanche.

Grande Epicerie Parisienne

HUBERT FILS

38, Rue d'Orléans, au coin de la rue Dacier

RAYON SPÉCIAL DE
CONFISERIE FINE

Fruits glacés

BONBONS

DE
CHOCOLAT

DEVINCK

PATÉS

DE FOIE GRAS
Et de GIBIERS truffés

Vins Boussens depuis
4 francs

Bordeaux — Bourgogne
Cognacs, Rhums et Liqueurs

Toutes les grandes marques

A des prix très modérés.

Marrons glacés, vanillés, 1/2 k. 2,50

Fantaisies pour Etrences

Cafés, Bonbonnières, Laques, Porcelaines, Vannerie.

Fantaisies pour Noël

Jésus, Crèches, Bûches, Sabots, Bibelots pour arbres.

Saumur, imprimerie PAUL GODET.

SAISON D'HIVER

MAISON CREMIEUX

TAILLEUR

27, Rue d'Orléans, 27, Saumur

Exposition et Mise en Vente des Nouveautés
de la Saison d'Hiver pour Pantalon, Costume complet, et Pardessus

Livraison Rapide. — COUPE RÉPUTÉE SANS RIVALE — Livraison Rapide.

Beaux choix de Costumes complets 35 fr. sur mesure